Extrait du Madagascar-Tribune.com

http://madagascartribune.vahiny.com/La-fronde-des-prisonniers,11524.html

Grâce présidentielle

La fronde des prisonniers politiques graciés

- Politique -

Date de mise en ligne : vendredi 27 mars 2009

Madagascar-Tribune.com

Le président de la Haute Autorité de Transition (HAT) a publié la liste des prisonniers politiques qui bénéficient de la grâce présidentielle. 28 détenus font partie d'une « *première vague* ». Une liste « *seconde vague* » de graciés sera prochainement publiée. Ce qui n'a pas plu à l'ensemble des prisonniers politiques qui ont tous refusé de sortir de leur résidence. Ils réclament des explications sur cette mesure discriminatoire de la part de Madame le ministre de la Justice qui est en charge de la concrétisation des déclarations officielles et publiques de Andry Rajoelina, président de la HAT. Ces prisonniers politiques sont au nombre de 37, encore en résidence surveillée au Resto Gasy à Anjomakely, sur la route qui conduit vers Antsirabe.

Des détenus politiques et des membres de leurs familles au micro « *La liste est suspecte, ségrégationniste. Pourquoi des condamnés politiques dont les accusations et les peines sont-elles identiques, ne figurent-ils pas tous dans la liste. Pourquoi un seul parmi les trois condamnés est-il inscrit dans cette liste et pourquoi les deux autres sont-ils exclus ?* » s'insurge un détenu.

« *C'est une affaire politique. Aussi bien le "vahoaka" malagasy, Andry Rajoelina que nous-mêmes, avions comme objectif de débouter Ravalomanana du pouvoir. Si nous avons été condamnés, c'est parce que nous avons voulu déboulonner Ravalomanana. Donc si nous demeurons dans la prison, tout le "vahoaka" malagasy et Andry Rajoelina seront des prisonniers eux aussi !* ».

« *C'est Ravalomanana qui nous a emprisonné pour des raisons politiques. Si nous avons soutenu et appuyé Andry Rajoelina dans son mouvement sur la Place 13 mai, c'est parce nous souffrons en tant que femmes de détenus politiques. Nous regrettons que vous fassiez autant de discrimination dans les rangs de détenus politiques Monsieur Andry Rajoelina ?* ».

« *Si un parmi nous sort de cet endroit, nous sortirons tous, sans exception. Quoi que vous fassiez, nous qui sommes originaires de Diego n'acceptons pas. Si jamais un parmi nous sort, nous sortirons tous, quoi qu'il advienne, fut-ce au prix de mort d'hommes !* ».

Voninahitsy Jean Eugène

« *Je déplore que d'autres détenus politiques ne figurent pas dans cette liste contrairement à de grands bandits criminels que je relève dans cette liste. Je lis dans cette liste des noms de ceux qui ont organisé les évasions de la prison de Tsiafahy. Je regrette que des détenus d'ordre purement politique soient écartés au profit d'autres détenus. Je constate que dans cette liste se trouvent des détenus pour la même affaire que moi mais qui ne sont pas des détenus politiques. Et pourtant ils bénéficient de cette grâce présidentielle au détriment de ceux qui devraient normalement en bénéficier* ».

Général Andrianafidisoa

Copyright © Madagascar-Tribune.com

« *Madame le ministre en personne a donné la garantie que ce sera fait (Ndlr : il s'agit de décret de grâce présidentielle). J'ai bien compté que c'est à quatre reprises que Madame le ministre n'a pas tenu parole. Aujourd'hui, on nous annonce qu'il y a une première vague et une deuxième vague. Ce qui veut dire à notre avis, que dès ses premiers pas, le régime Andry Rajoelina nous abreuve de mensonges !* ».

Pety Rakotoniaina

« *Nous sommes en prison pour des raisons politiques. Nous avons secoué et ébranlé le régime Ravalomanana. Nous remercions Andry Rajoelina pour cette mesure de grâce mais c'est insuffisant car elle est privative. Elle ne nous permet pas de poursuivre notre fonction de politicien. Nous réclamons l'amnistie. Pour l'instant nous demeurons dans cette résidence pour manifester notre solidarité envers les autres détenus politiques qui n'ont pas encore bénéficié de cette grâce présidentielle* ».

Attendue ce mardi 24 mars, cette officialisation de la grâce présidentielle n'est intervenue que jeudi 26 mars, remarquent les détenus politiques. Ils dénoncent surtout le flou qui entoure la confection de cette liste de grâce. Ils relèvent par exemple que des détenus politiques dans une même affaire et supportant les mêmes peines, ne profitent pas d'un même traitement vis-à-vis de la grâce présidentielle.

Recueilli par Valis

Copyright © Madagascar-Tribune.com